

d) L'établissement de moyens de vente et d'entretien dans le domaine de l'agriculture pour répondre aux besoins et ainsi permettre une manutention plus efficace et plus économique des denrées agricoles produites dans la région. Il a ainsi été possible d'introduire des cultures spéciales dans certaines régions et d'étendre la production commerciale de certaines cultures de base dans d'autres.

e) On a hautement développé le reboisement et l'exploitation améliorée des forêts dans les régions boisées naturelles, augmentant ainsi les revenus provenant de cette importante récolte.

f) Le Service de vulgarisation et d'autres agences ont intensifié leurs efforts en vue d'aider aux exploitants de petites fermes, si bien qu'ils peuvent faire un meilleur usage des ressources agricoles qui sont à leur disposition ou qu'ils peuvent acquérir. De même, les personnes qui demeurent dans ces régions profitent de plus en plus de cette aide.

g) On a modifié les programmes agricoles des diverses agences du ministère afin de mieux répondre aux besoins futurs de ces régions et de ces petits agriculteurs, en particulier.

h) Le ministère du Travail,—et ceci constitue une amélioration remarquable,—cherche à mieux adapter ses services de placement ouvrier et d'orientation professionnelle afin d'être plus utile aux gens de ces régions qui n'ont pas assez de travail, et partant à la nation.

i) L'Administration des petits commerces accomplit un travail efficace en mettant à la disposition des petites industries dans les régions rurales, des services financiers, ainsi que des services de conseillers et de formation, aidant ainsi à fournir des occasions d'emploi plus nombreuses et augmentant les revenus. L'aide et les conseils d'ordre technique que l'on a donnés aux petits commerçants et aux groupes s'intéressant au développement, dans ces régions rurales, sont probablement tout aussi importants.

j) Il est bien évident que l'on a tendance à recourir davantage aux commodités et aux services publics existants, tels que les installations et les services de santé publique ainsi que le Programme de sécurité sociale, dont un très faible pourcentage des personnes demeurant dans ces régions seulement se servaient avant la mise en vigueur du Programme de mise en valeur rurale.

L'expérience des États-Unis indique clairement que les services et l'aide fournis conformément aux programmes ordinaires du gouvernement s'appliquent avec plus d'efficacité dans les comtés et les régions où existent des comités de mise en valeur rurale. Ceux-ci s'intéressent notamment à la conservation des ressources, aux coopératives, aux moyens d'obtenir du crédit; aux moyens de favoriser l'embauche et de stimuler l'instruction; à l'aide financière et aux services sociaux à l'égard des gens qui ne peuvent subvenir à leurs propres besoins; aux questions forestières et agricoles; à la santé et à l'hygiène; au bien-être social; aux programmes intéressant les Indiens; à l'expansion des industries; aux recherches sur une meilleure façon d'écouler les produits; aux questions de formation professionnelle et à la question de favoriser la conservation des ressources hydrauliques.

Les aspects du Programme de mise en valeur rurale s'appliquent (1) à la population locale d'une région qui en a besoin, (2) aux intérêts locaux par rapport au souci d'une conception plus étendue de l'intérêt de toute la communauté, y compris tous les aspects économiques aussi bien qu'agricoles, et (3) à la collaboration que peut fournir toute agence ou particulier dans la réalisation de l'objectif.

Le rouage administratif, au niveau national, est plutôt vaste et la principale raison en réside dans le fait qu'on tient à éviter une ligne de conduite en vertu de laquelle les directives viennent d'en haut et à s'assurer que tous les ministères offrent les avantages techniques et financiers que comportent les programmes. Il assure également une atmosphère de collaboration à l'échelon